

# Les Baragneurs Varois

## FFRP - Certificat médical : De nouvelles mesures légales effectives dès septembre 2017 !

Le Comité Directeur Fédéral FFR réuni le 24 juin 2017 a acté l'application des dispositions du code du sport soumettant les licenciés de la Fédération à l'obtention d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI).

**Ce certificat doit être présenté lors de la première prise de licence.**

**Lors du renouvellement de sa licence, pour les deux années suivantes, le licencié est invité à remplir un questionnaire de santé, voir ci-dessous, sur [baragneurs.org/](http://baragneurs.org/) ou sur <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/20/VJSV1712186A/jo/texte>**

- S'il répond non à toutes les questions, il remet simplement à son club une attestation, datée et signée, précisant « J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport ». **Au terme des 3 ans de validité de son certificat médical, il doit en fournir un nouveau à son club, daté de moins d'un an.**
- Si le licencié répond par l'affirmative à l'une des questions, il doit fournir à nouveau un certificat médical pour le renouvellement de sa licence.

Attention, ce certificat doit comporter la mention « en compétition » si le licencié souhaite pratiquer le Randochallenge ou le longé côte en compétition.

**RÉPONDEZ AUX QUESTIONS  
SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.  
DURANT LES DOUZE DERNIERS  
MOIS :**

**OUI**

**NON**

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?

2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?

3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?

5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?

6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour :

7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?

8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.